

Le site Internet comptabilisait 65 659 visites au 31 octobre 2017.

OCTOBRE - NOVEMBRE 2017

Le Mot de La Directrice

Chers Résidents, Familles et Agents, j'ai le plaisir de vous informer que le traditionnel repas de Noël se déroulera le vendredi 15 décembre prochain. Il réunira en salle à manger et salle d'animation Résidents, Familles et Professionnels autour d'un moment particulièrement convivial.

Les Professionnels des unités vont s'apprêter dans les prochaines semaines autour des décorations des unités et des lieux de vie.

Je vous souhaite un très bon cheminement vers les fêtes de fin d'année, bons préparatifs à tous!

Monique CHERBONNEL

Les brèves

Noël approche....

Nous rappelons aux Familles la possibilité de décorer la chambre de leur parent. Pour des raisons de sécurité, les guirlandes électriques et les bougies sont interdites.

Bienvenue à

M^{me} CHARLOT Marie-Thérèse, le 2 octobre

M. MARTIN Jean, le 5 octobre

M^{me} PACORY Yvonne, le 25 octobre

Nous ont quittés

M. LEPAUVRE Constant, le 25 septembre

M. MARTIN Jean, le 25 octobre

M^{me} LECOQ Léontine, le 31 octobre

REGARD SUR

L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS)

L'ACS est réservé aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMU-C; pour une personne seule si les revenus mensuels sont compris entre 728 € et 984€. Elle donne droit, durant un an, à une aide financière pour payer votre contrat de complémentaire santé. Concrètement, cette aide vous permet de réduire, et dans certains cas, de prendre en charge totalement le montant de votre cotisation annuelle. Le montant de l'aide pour les Résidents de l'établissement s'élève à 550 € par an.

Pour utiliser votre ACS, vous devez choisir un contrat de complémentaire santé faisant partie d'une liste de contrat spécialement sélectionnés pour leur bon rapport qualité-prix. Si vous actuellement un contrat auprès d'un organisme complémentaire proposant des contrats sélectionnés éligibles à l'ACS, vous pouvez demander la modification de votre contrat en contrat ACS. Si votre contrat n'est pas souscrit auprès d'un organisme complémentaire proposant des contrats sélectionnés éligibles à l'ACS, vous pouvez demander sa résiliation afin d'en souscrire un auprès d'un organisme proposant des contrats éligibles à l'ACS. Votre ACS viendra en déduction de vos cotisations. Pour vérifier si votre organisme actuel propose des contrats sélectionnés pouvant bénéficier de l'ACS vous pouvez vous connectez directement sur www.info-acs.fr.

Des fascicules sont également mis à votre disposition à l'accueil de l'établissement afin de vous informer sur cette aide ACS.

Cela s'est passé en Septembre & Octobre

Repas du CCAS.

Le dimanche 17 septembre 2017, M^{me} Pauline FAZZINO, Animatrice et M^{me} Soizic DONET, Agent de Service Hospitalier de l'Établissement ont accompagné 10 Résidents au repas du CCAS qui avait lieu à l'Espace Culturel Colmont. Le repas était préparé par l'ESAT de Gorron et l'animation était assurée par Pascal PERTRON. M^{me} Clémentine HUARD et M. FOURNIER Joseph faisaient partis des doyens de la journée. Ils se sont vu remettre un bouquet de fleurs pour Madame et une bouteille pour Monsieur.



Anniversaire du mois.



Le jeudi 28 septembre 2017, les anniversaires du mois ont été célébrés en salle à manger en compagnie des Résidents après le repas du midi. Chaque Résident concerné a pu souffler ses bougies sur un gâteau préparé par les cuisiniers de l'EHPAD.

Fête des Citrouilles au Jardin des Renaudies.

Dans le cadre de la fête des Citrouilles au Jardin des Renaudies, les Résidents ont confectionné une poule en papier mâché lors d'ateliers manuels avec l'Animatrice, Pauline FAZZINO. Ils ont ensuite pu aller admirer toutes les poules exposées lors d'une promenade le 12 octobre dernier.



A noter sur vos agendas

7 Novembre 2017

Cinéma
« L'école buissonnière »

13 Novembre 2017

Accordéon

20 Novembre 2017

Loto

24 Novembre 2017

Visite de la ferme